

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Durée

4:00 heures

Spécialisation

Déontologie

Niveau :

1. initiation
2. perfectionnement

Date

Vendredi 23 mars 2018

Horaires

De 13 h 00 à 17 h 00

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat

17 bis Place du Chapitre – 51100 REIMS

Intervenant(s)

Monsieur le Bâtonnier Hervé HAXAIRE, Ancien bâtonnier,
Avocat au barreau de Metz

Prérequis : connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques
(exemples concrets, échanges...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenante

Objectif de la formation :

Le secret professionnel : ses fondements, obligations et droits de l'avocat.

Programme :

Le secret professionnel

- La relation avec son client
- La relation avec des tiers
- La violation du secret professionnel

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Le 23 mars 2018

Horaires

13h-17h

Durée

4:00 heures

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat
17 bis Place du Chapitre
51100 REIMS

Niveau

1. initiation
2. perfectionnement

Spécialisation

Déontologie

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paieement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salarié | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau | <input type="checkbox"/> Magistrat |
| <input type="checkbox"/> Juriste | <input type="checkbox"/> Autre, précisez..... |

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public : 140 €

Avocat 2 premières années d'exercice, hors ressort de l'ERAGE : 100 €

 **Formations en déontologie (voir rubrique spécialisation)
Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE : Gratuit (limité à 12 heures de formation par an)**